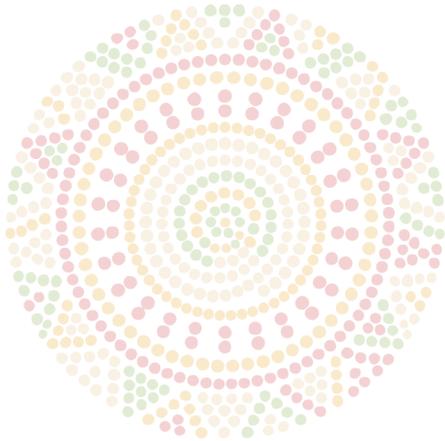




PAC | **13^e Conférence panafricaine**
sur les flux financiers illicites et la fiscalité



Thème:

Honorer un héritage, bâtir un avenir:
une décennie du rapport du Groupe
de haut niveau (GHN)

 **7–10 octobre 2025**  **Johannesburg, Afrique du Sud**

Déclaration finale

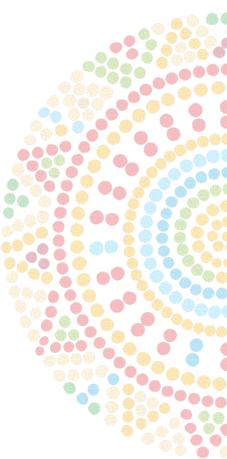


Préambule

1. Nous, délégué·e·s à la 13e Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité (PAC), incluant les membres du Groupe de haut niveau (GHN) sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, les représentant·e·s de la Commission de l'Union africaine, des agences intergouvernementales, représentant·e·s des institutions publiques, des organisations de la société civile, du monde universitaire et des médias, nous sommes réuni·e·s à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 7 au 10 octobre 2025.
2. Nous nous sommes réuni·e·s pour réaffirmer notre engagement collectif à faire progresser la justice fiscale, à freiner les flux financiers illicites (FFI) en provenance d'Afrique et à transformer l'architecture fiscale du continent. Nos délibérations approfondies ont porté sur le thème : « **Honorer un héritage, bâtir un avenir : une décennie du rapport du GHN** ».
3. Le combat contre l'hémorragie massive et longtemps dissimulée des ressources africaines s'est intensifié en 2010 lorsque les Réunions annuelles conjointes de la Conférence de l'Union africaine des ministres de l'Économie et des Finances et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA-ONU ont pris l'engagement de mettre en œuvre des mesures économiques et de gouvernance fortes pour lutter contre les FFI en provenance d'Afrique.
4. En 2015, la publication du rapport du Groupe de haut niveau sur les FFI en provenance d'Afrique a marqué un tournant décisif dans la lutte du continent contre toutes les formes de flux financiers illicites. Ce rapport a posé les bases d'une action politique audacieuse et d'un plaidoyer continental structuré.
5. Dix ans après le lancement du rapport du GHN, nous nous sommes rassemblé·e·s pour honorer cet héritage, évaluer les progrès réalisés et tracer une voie ambitieuse vers l'avenir — fondée sur la justice, l'équité et la souveraineté. Le 13e PAC a constitué une occasion de renouveler notre engagement envers la vision du GHN et de promouvoir un changement transformateur dans l'architecture financière mondiale.

Constats

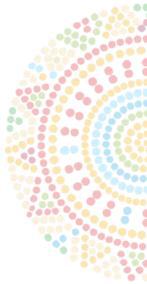
6. Le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique demeure un document de référence qui continue d'orienter le plaidoyer, la réforme des politiques publiques et la coopération régionale dans la lutte contre les FFI.
7. Ce rapport a influencé plusieurs cadres mondiaux, notamment l'objectif international de réduction des FFI de 15,4 %, le cadre et la méthodologie de la CNUCED pour la définition et la mesure des FFI, ainsi que l'outil de Suivi des politiques anti-FFI (Anti-FFIs Policy Tracker), un outil essentiel pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre les FFI.

- 
8. Toutefois, la fiscalité ne constitue pas uniquement un instrument technique de mobilisation de recettes : c'est aussi un levier de transformation économique structurelle, de redevabilité démocratique et de redistribution du pouvoir et des ressources. Malgré les avancées, l'Afrique n'a pas encore réussi à stopper les flux illicites : les FFI ont presque doublé au cours de la dernière décennie, passant de 50 milliards à 90 milliards USD par an, auxquels s'ajoutent des pertes supplémentaires estimées à 240 milliards USD dues à la corruption, 275 milliards USD par transfert de bénéficiaires, et 70 milliards USD provenant d'autres fuites financières.
 9. Ancrés dans des héritages coloniaux, des structures économiques patriarcales et une exclusion financière mondiale, les régimes fiscaux et les FFI continuent de constituer des injustices systémiques qui compromettent le développement et la souveraineté de l'Afrique. Ils contribuent à la concentration des richesses, à de faibles ratios impôt/PIB, à des structures fiscales régressives et à l'évasion fiscale des entreprises multinationales, privant ainsi les pays africains des ressources nécessaires pour investir dans les services publics essentiels tels que la santé, l'éducation et le financement climatique.



Engagements et priorités

À l'issue de nos délibérations, nous déclarons et nous engageons à faire progresser les priorités et stratégies suivantes :

10. Promouvoir la mise en œuvre de mesures robustes et durables pour endiguer les FFI et instaurer des systèmes fiscaux équitables et progressifs, en renforçant les cadres réglementaires, les institutions, la collecte, l'analyse et le partage des données, ainsi que la coopération interinstitutionnelle.
 11. Investir dans le déploiement de l'outil de Suivi des politiques anti-FFI (Anti-IFFs Policy Tracker) en tant qu'outil clé de l'héritage du GHN pour évaluer les politiques anti-FFI et accélérer la numérisation des systèmes fiscaux, ce qui pourrait permettre aux pays d'économiser jusqu'à 2,5 % de leurs recettes annuelles.
 12. Reconnaître la mobilisation des ressources domestiques (MRD) comme une stratégie plus large allant au-delà de la fiscalité, en mobilisant les banques centrales et en renforçant les capacités de mobilisation de revenus des gouvernements locaux, compte tenu de leurs outils fiscaux limités.
 13. Soutenir les réformes en cours de l'architecture financière mondiale, notamment la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération internationale en matière de fiscalité (UNFCITC) et ses protocoles opérationnels, portés par le Groupe africain.
 14. Exploiter les voies fiscales sous-utilisées, telles que les taxes pour la santé, pour répondre aux besoins en capital humain, aux crises sanitaires et à la mobilisation de ressources.
 15. Ancrer le financement climatique dans le principe du pollueur-payeur, afin de permettre aux pays africains de récupérer les ressources et l'espace budgétaire nécessaires pour s'adapter aux impacts climatiques, poursuivre un développement à faible émission de carbone et renforcer leur résilience, sans supporter le coût d'une crise qu'ils n'ont pas provoquée.
- 

- 
16. Renforcer la coopération et la coordination entre les institutions nationales et régionales, fondées sur la confiance mutuelle, le partage de données et d'informations, l'harmonisation, la transparence et l'intégration régionale, afin de lutter plus efficacement contre les crimes financiers et les failles réglementaires transfrontalières.
 17. Aligner les politiques fiscales sur l'agenda d'industrialisation de l'Afrique, en favorisant la création d'emplois, la valeur ajoutée locale et la propriété nationale. Les incitations fiscales devraient cibler les secteurs qui développent les capacités productives locales.
 18. Faire progresser l'agenda de justice fiscale et maintenir la dynamique autour du rapport du GHN sur les FFI, en encourageant un dialogue constructif, des solutions innovantes et une solidarité sans faille.

Conclusion

19. Des systèmes fiscaux équitables sont essentiels pour financer les services publics, bâtir des États responsables et soutenir l'industrialisation. La justice fiscale constitue sans aucun doute un pilier fondamental de la paix, de la sécurité et du développement inclusif. Nous affirmons notre droit à participer à la définition des normes fiscales mondiales et exigeons la participation effective de l'Afrique à la gouvernance financière internationale.
20. Face aux dynamiques géopolitiques changeantes, nous devons réfléchir en profondeur à ce que nous pouvons faire de manière autonome pour renforcer la mobilisation des ressources domestiques et enrayer la fuite des capitaux via les FFI. Les réponses se trouvent non seulement dans les négociations mondiales, mais aussi dans une action audacieuse et coordonnée entre les institutions africaines.
21. Le rêve d'un continent uni et prospère est à portée de main, mais il exige de l'excellence : non pas seulement de la réflexion, mais une action concrète. Cette déclaration marque un tournant : nous honorons l'héritage du rapport du GHN et nous engageons à bâtir un avenir où la richesse de l'Afrique profitera à ses peuples, et non à des intérêts extérieurs.

PAC | 13th Pan-African Conference on Illicit Financial Flows and Taxation

Honouring a Legacy, Building a Future

7-10, Oct 2025

Johannesburg, South Africa



Adoptée le 10 octobre 2025 à Johannesburg, Afrique du Sud.

Partenaires PAC





Tax Justice Network Africa (TJNA)

Jaflo Brookside | House No: 3 | 106 Brookside
Drive | Westlands

P. O. Box 25112-00100 | Nairobi | KENYA

www.taxjusticeafrica.net

